

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 06/07/2009

Réception par le Prefet : 06/07/2009

Publication : 10/07/2009



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2009-10-6-9

Séance du vendredi 3 juillet 2009

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

ENCOURAGEMENT À L'AGRICULTURE ET AU DEVELOPPEMENT RURAL (PROGRAMME C241 – CHAPITRE 65)

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU le rapport CG 2008 5-6-9 du 11 décembre 2008 relatif à l'Agriculture,
- VU la délibération du Conseil Général n° E6-2008 du 20 mars 2008, complétée par la délibération n° 2009-2-1-3 du 26 mars 2009 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU l'avis de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie réunie le 11 mai 2009,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- attribue une subvention de 23.550 € au titre de l'encouragement à l'agriculture et au développement rural réparti conformément au tableau joint en annexe 1,
- précise que la dépense correspondante sera prélevée au chapitre 65 – nature 6574 – fonction 928.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions